

Votation populaire du 6 juin 1993

Explications du Conseil fédéral

Quels sont les enjeux du scrutin?

Initiative contre les places d'armes

L'initiative populaire «40 places d'armes, ça suffit! – L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement» interdit la création de nouvelles places d'armes et l'agrandissement des places actuelles. Il est vrai que 40 places d'armes suffisent. Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent cependant l'initiative parce qu'elle entrave la réalisation de solutions raisonnables et écologiques ou en augmente considérablement les coûts; elle rend plus difficile une modernisation de l'instruction et remet ainsi en cause la réforme de l'armée.

Texte soumis au vote: page 4
Explications: pages 5 à 9

Initiative contre les avions de combat

L'initiative populaire «pour une Suisse sans nouveaux avions de combat» interdit non seulement l'achat de 34 Hornet F/A-18, mais aussi tout renouvellement de l'aviation militaire jusqu'à l'an 2000. Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent. Le remplacement des 130 vieux avions Hunter est, pour notre armée, absolument prioritaire. Dans la période d'insécurité actuelle, il serait irresponsable d'exclure d'emblée, par une disposition constitutionnelle, tout renouvellement d'une arme aussi vitale que l'aviation militaire.

Texte soumis au vote: page 10
Explications: pages 11 à 15





Par les temps qui courent, la Suisse, qui veut protéger sa population, a besoin d'un bon «parapluie» aérien. Si possible sans trou!

Deux initiatives qui visent le même objectif

Les deux initiatives qui font l'objet de cette votation veulent bien plus qu'empêcher la construction d'une caserne à Neuchlen-Anschwilen et l'achat de 34 nouveaux avions de combat. Apparemment, elles visent à empêcher a posteriori la réalisation de deux projets approuvés par le Parlement. En fait, elles vont bien plus loin:

– L'initiative sur les places d'armes ne rend pas seulement impossibles la construction de nouvelles places d'armes et l'agrandissement de celles qui existent. Elle **rend également difficile la modernisation** des installations servant à l'instruction.

– L'initiative du «Groupe pour une Suisse sans armée» **interdit tout remplacement** de nos vieux avions militaires jusqu'à la fin du siècle.

Ces deux initiatives ont donc des conséquences beaucoup plus graves qu'il n'y paraît à première vue. Elles auraient des conséquences intolérables pour la sécurité de notre pays. En effet, l'instruction moderne de notre armée serait rendue plus difficile et la défense efficace de l'espace aérien impossible.

La désintégration du bloc de l'Est a ouvert de nouvelles perspectives de paix, mais les risques n'ont pas pour autant disparu. Les événements de ces dernières années étaient imprévisibles. Si 1989 a été l'année des espoirs de paix, depuis c'est le désenchantement. La situation est instable; partout dans le monde il y a des tensions et des conflits armés. Il suffit de

penser à l'ex-Yougoslavie, aux nombreux conflits ethniques dans l'ex-Union soviétique et aux gigantesques stocks d'armes qui existent encore dans ces pays.

Voilà pourquoi une armée moderne reste nécessaire. Notre armée doit pouvoir continuer à défendre le pays, mais aussi à répondre présent en cas de catastrophe et à contribuer au maintien de la paix. Avec la réforme de 1995, elle va «maigrir», donc gagner en souplesse. Son effectif passera de 600 000 à 400 000 hommes. On a aussi tranché dans le vif des dépenses du DMF: leur part dans le budget de la Confédération est passée de 32 pour cent en 1960 à 12 pour cent en 1993. Or, c'est précisément dans le contexte de la politique de sécurité actuelle que l'armée doit être dotée d'un équipement moderne et d'une bonne instruction. Un «moratoire» jusqu'en l'an 2000 serait déraisonnable et dangereux.

Accepter ces deux initiatives reviendrait à mettre en danger notre système moderne de défense. Ce serait irresponsable. Voilà pourquoi le Conseil fédéral et le Parlement disent clairement NON à l'une comme à l'autre.

Premier objet:

Initiative populaire «40 places d'armes, ça suffit! – L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement»

Texte soumis au vote:

Arrêté fédéral

concernant l'initiative populaire

«40 places d'armes, ça suffit! – L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement»

du 28 août 1992

Article premier

¹ L'initiative populaire du 14 décembre 1990 «40 places d'armes, ça suffit! – L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement» est soumise au vote du peuple et des cantons.

² L'initiative a la teneur suivante:

I

La constitution fédérale est complétée comme il suit:

Art. 22, 3^e et 4^e al.

³ Des places militaires d'exercice et de tir, des places d'armes et aérodromes militaires ne peuvent être ni nouvellement créés ni agrandis.

⁴ Les installations militaires sont soumises au même régime que les installations civiles. Leur construction et leur exploitation sont régies par les législations fédérale et cantonales sur la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et la police des constructions.

II

Les dispositions transitoires de la constitution fédérale sont complétées comme il suit:

Art. 20

¹ Les 3^e et 4^e alinéas de l'article 22 entrent en vigueur par le fait de leur adoption par le peuple et les cantons.

² Si la place d'armes de Herisau-Gossau, sise dans la région de Neuchlen-Anschwilen, était aménagée après le 1^{er} avril 1990, la situation antérieure devrait être rétablie.

Art. 2

L'Assemblée fédérale recommande au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative.

L'essentiel en bref

L'armée ne peut renoncer à l'instruction militaire

Pour remplir leur tâche, les soldats doivent être bien instruits et entraînés. Cela est indispensable pour toute armée. A cet effet, la Suisse dispose actuellement de 40 places d'armes. Cela suffit entièrement. Des places d'armes supplémentaires ne sont pas nécessaires, ne serait-ce que parce que les effectifs de l'armée, actuellement de 600 000 hommes seront réduits à 400 000.

Des centres d'instruction modernes

Les centres servant à l'instruction doivent être adaptés aux exigences nouvelles. Cela est important si on veut mener à bien la réforme «Armée 95». La réduction des effectifs de l'armée exige un engagement accru des militaires, dont les tâches se diversifient. Dans ces conditions, les centres servant à l'instruction doivent disposer d'un équipement adapté aux nouvelles exigences (simulateurs, etc.). Nos soldats ont le droit de disposer de bâtiments et d'installations correspondant aux besoins de notre époque, ainsi que de cantonnements convenables. Or l'initiative compromettrait une modernisation judicieuse.

Que veut l'initiative?

L'initiative populaire «40 places d'armes, ça suffit! – L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement» a été déposée en 1990 avec 117 989 signatures valables. Elle a été suscitée par la nouvelle caserne de Neuchlen-Anschwilen. Celle-ci doit remplacer la caserne de Saint-Gall, sacrifiée aux besoins de la ville et de l'autoroute. Mais l'initiative va plus loin: les places d'armes actuelles ne devraient pouvoir être ni remplacées ni agrandies. De plus, elle prévoit, pour les constructions militaires, de nouvelles procédures cantonales et communales.

Considérations du Conseil fédéral et du Parlement

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative. Certes, 40 places d'armes suffisent; ce nombre sera même prescrit dans la nouvelle loi militaire. L'initiative entrave cependant des mesures de modernisation judicieuses. Elle rend plus difficile le succès de l'instruction et la vie des soldats. En outre, elle compromet la répartition équitable des projets de constructions militaires entre les différentes régions de notre pays, parce qu'elle prévoit de créer de nouvelles compétences. Cela est d'autant moins nécessaire que la législation concernant la protection de l'environnement s'applique déjà à l'armée.

Arguments du comité d'initiative

A l'appui de l'initiative, ses auteurs font valoir les arguments suivants:

«L'armée, qui dispose actuellement de 40 places d'armes, de 70 places permanentes de tir et d'exercice et de plus de 400 autres places servant à la même fin, s'arroge ainsi environ 6 pour cent du territoire national. Les nuisances qui en résultent pour l'homme et l'environnement ne sont plus guère admissibles. Une armée aux effectifs réduits doit aussi limiter les inconvénients qu'elle crée par l'utilisation qu'elle fait du sol et la destruction de l'environnement qu'elle provoque.»

Pas de nouvelles places d'armes et de tir

De nouvelles constructions ou l'agrandissement de places existantes réduiraient encore le terrain disponible et affecteraient la nature et le tourisme, notamment en montagne. Les exemples de Wendenalp dans le canton de Berne, de Kaisereggalp dans celui de Fribourg, de Brigels dans les Grisons, du Mont-Tendre dans le Pays de Vaud ou de Dübendorf dans le canton de Zurich le prouvent. Une armée aux effectifs réduits peut se contenter des places d'instruction existantes. Une modernisation judicieuse de l'instruction (par une meilleure planification de l'usage des places et une diminution des exercices de tir par le recours à des simulateurs) est tout à fait possible, au prix de modifications des installations actuelles.

Participation à l'élaboration de projets militaires, suppression des privilèges de l'armée

Les dispositions spéciales en faveur de l'armée qui existent dans le domaine de la protection de l'environnement et des sites ne se justifient plus. Les dispositions applicables aux constructions civiles doivent s'appliquer aussi aux constructions militaires. Dans l'exécution du droit en vigueur également (p.ex. en matière de protection des sites marécageux, en ce qui concerne le bruit causé par l'aviation militaire ou les exercices de tir), l'armée peut renoncer à des réglementations spéciales. La population des régions où on projette de construire ou d'aménager des installations militaires, les communes, les cantons et les associations intéressées doivent avoir le droit de participer aux décisions, ce qui ne leur est pas reconnu actuellement. Le maintien du secret militaire peut être limité à l'essentiel.

Le comité d'initiative constate avec satisfaction que le projet de nouvelle législation militaire prend en considération certains aspects de l'initiative populaire. Cependant, ce nouveau projet de loi ne constitue pas une solution de remplacement véritable.

Protection du site de Neuchlen-Anschwilen

On n'a jamais fourni la preuve que la place d'infanterie projetée répondait à un besoin. On ne saurait prétendre que ce projet doit permettre de remplacer la caserne de Saint-Gall, supprimée il y a plus de dix ans. Le DMF prétend obtenir à Neuchlen-Anschwilen un terrain considérablement plus étendu que celui auquel il a dû renoncer. Compte tenu de la réduction projetée des effectifs de l'armée, cette place d'armes n'est plus nécessaire. Le site original de moraines de l'agglomération de Saint-Gall doit être sauvegardé intégralement. L'initiative permettra, si elle est acceptée, une exploitation pondérée et ménagère de notre territoire.»

Avis du Conseil fédéral

Une armée moderne doit donner une bonne instruction à ses soldats. Cela est particulièrement important dans une armée de milice. Les anciens bâtiments et les installations dépassées doivent pouvoir être modernisées ou déplacées. L'initiative s'y oppose. Son succès restreindrait massivement l'instruction dispensée à nos soldats et causerait des procédures juridiques compliquées et coûteuses. Le Conseil fédéral la rejette notamment pour les raisons suivantes:

40 places d'armes: un nombre non contesté

Le titre de l'initiative n'indique pas son objectif véritable. En effet, 40 places d'armes suffisent. Si la place d'armes de Worblaufen (BE) est fermée comme on le prévoit, il n'y en aura même plus que 39. L'initiative enfonce donc des portes ouvertes. L'armée se soucie aussi depuis longtemps de l'environnement: en arrêtant une ordonnance très stricte sur la protection de l'environnement, le Département militaire fédéral a déjà pris les mesures qui s'imposent.

De graves conséquences

L'initiative exige beaucoup plus: elle veut empêcher la création et l'agrandissement des places militaires d'exercice et de tir, des places d'armes et des aérodromes militaires. Les conséquences seraient graves. Les installations désuètes ou ayant fait leur temps ne pourraient plus être remplacées et toute mesure de modernisation deviendrait difficile, voire impossible. L'instruction de nos soldats en souffrirait.

L'initiative empêche des échanges judicieux

Si l'initiative était adoptée, il ne serait plus possible de réaliser des projets judicieux parce qu'il serait interdit de remplacer ou d'échanger des terrains et des bâtiments. Voici deux exemples:

Il est prévu de construire un home pour personnes âgées à l'emplacement de l'ancienne caserne d'officiers de Dübendorf. A titre de compensation, le DMF doit recevoir de la commune un terrain destiné à un centre d'instruction pour les troupes d'aviation et de défense contre avions. Les autorités et la population sont favorables à ce projet.

A Frauenfeld, un terrain constitué par trois biens-fonds appartenant au DMF sera cédé au canton de Thurgovie et aux PTT pour permettre l'agrandissement de la gare, dans le cadre du projet RAIL 2000. En compensation, l'armée désire que la ville lui cède du terrain pour construire un bâtiment devant abriter des simulateurs de tirs d'artillerie.

A tâches diverses, une bonne instruction

Notre armée a pour tâche principale de défendre l'indépendance de notre pays. La « Réforme 95 » lui attribuera des tâches supplémentaires en matière de promotion de la paix et d'aide en cas de catastrophe.

Il faudra moderniser les installations d'instruction en conséquence.

La caserne de Neuchlen-Anschwilen, une nécessité

Si l'initiative est acceptée, il ne sera plus possible d'achever la construction de la caserne de Neuchlen-Anschwilen. On serait même obligé de détruire les installations réalisées après le 1^{er} avril 1990. Cette exigence empêche de résoudre judicieusement et dans l'intérêt de la protection de l'environnement une situation inadmissible.

En 1980, la caserne de Saint-Gall a dû être supprimée en raison du développement urbain et de la construction de l'autoroute. La place d'armes de Herisau-Gossau n'a pas pu être assainie. Les recrues doivent actuellement se contenter de cantonnements provisoires inacceptables. Il faut mettre fin à cette situation lamentable. On ne construit pas une nouvelle place d'armes à l'endroit en question, on se contente de remplacer la caserne de Saint-Gall.

Neuchlen-Anschwilen ne sera pas bétonné

L'étude menée par un institut indépen-

dant sur l'impact que la réalisation du projet de Neuchlen-Anschwilen aurait sur l'environnement a donné des résultats positifs. Seuls 5 pour cent environ du territoire en question sont réservés à des constructions militaires. 95 pour cent serviront à l'exploitation agricole ou constituent des chemins de desserte, des forêts, des zones de protection de l'environnement ou des terrains improductifs. Il n'est pas question de bétonner tout le terrain.

Places d'armes et protection de l'environnement

Presque toutes les activités humaines affectent l'environnement; l'armée ne fait pas exception à cette règle. C'est la raison pour laquelle les constructions militaires sises sur les places d'armes sont conformes aux sévères normes édictées pour assurer la protection de l'environnement, de la nature, du paysage et des marais. L'armée a toujours observé ces normes. Sur bien des places d'armes, on a même vu se constituer des biotopes où se développent des espèces animales et végétales menacées ailleurs. Il est donc préférable pour la protection de l'environnement que l'instruction de l'armée se cantonne sur des places d'armes prévues à cet effet et dans des limites bien définies. En arrêtant des plans d'utilisation des places d'armes, on peut faire en sorte que certaines valeurs soient durablement respectées, pour le plus grand bien de la nature et du paysage. L'armée continuera à veiller à ce que de tels plans servent à compenser les nuisances.

Répartition équitable des charges compromise

L'initiative veut en outre que les mêmes dispositions légales s'appliquent aux ouvrages militaires et aux constructions civiles. Par conséquent, toutes les constructions militaires, même celles dites «sensibles», comme les installations de transmission et les ouvrages servant à la conduite des troupes, seraient soumises non seulement aux lois fédérales sévères qui leur sont déjà applicables, mais aussi aux dispositions cantonales et communales sur les constructions. Jusqu'à présent, une telle façon de procéder n'était pas usuelle pour les projets de la Confédération (routes nationales, voies ferrées): l'exécution des projets en serait ralentie et, partant, renchérie. L'initiative provoquerait des complications adminis-

tratives et des procédures coûteuses; elle compromettrait en outre une répartition équitable des ouvrages militaires entre les régions du pays.

Une meilleure solution: la nouvelle loi militaire

Le projet de nouvelle loi militaire que le Conseil fédéral a l'intention de soumettre au Parlement, apportera une meilleure solution que l'initiative: Au lieu de 26 procédures cantonales et de procédures communales innombrables, le gouvernement y proposera une procédure fédérale unique. Un droit de participation sera garanti à tous les intéressés, qu'il s'agisse de particuliers, d'organisations, de communes ou de cantons. De la sorte, le peuple sera associé aux décisions à prendre sur les projets de constructions militaires.

Compte tenu des considérations qui précèdent, le Conseil fédéral et le Parlement vous recommandent de voter NON à l'initiative populaire «40 places d'armes, ça suffit! – L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement».

Pourquoi faut-il voter «NON»?

De nombreuses raisons peuvent être invoquées en faveur du rejet de l'initiative contre les places d'armes; voici quelques-uns de ces arguments:

- Pour assurer la sécurité du pays, nous devons disposer d'une armée bien entraînée.
- Pour pouvoir dispenser une instruction satisfaisante, le nombre actuel de places d'armes suffit. Mais celles-ci doivent avoir un équipement moderne.
- Nos soldats ont droit à des cantonnements convenables, sur la place d'armes de Herisau-Gossau également.
- Des installations modernes et l'entraînement avec des simulateurs permettent de ménager l'environnement.
- L'instruction sur les places d'armes réduit les atteintes qui pourraient être portées à la nature, à l'agriculture et aux régions servant à la villégiature.
- La loi sur la protection de l'environnement s'applique déjà à l'armée comme au secteur civil – l'initiative n'apporterait rien de nouveau sur ce point.

Second objet:

Initiative populaire «pour une Suisse sans nouveaux avions de combat»

Texte soumis au vote:

Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «pour une Suisse sans nouveaux avions de combat»

du 19 mars 1993

Article premier

¹ L'initiative populaire «pour une Suisse sans nouveaux avions de combat» est soumise au vote du peuple et des cantons.

² L'initiative a la teneur suivante:

Les dispositions transitoires de la constitution fédérale sont complétées comme il suit:

Dispositions transitoires, art. 20

¹ Jusqu'en l'an 2000, la Confédération ne peut acquérir de nouveaux avions de combat.

² Sont réputés nouveaux les avions de combat dont l'acquisition est décidée par l'Assemblée fédérale entre le 1^{er} juin 1992 et le 31 décembre 1999.

Art. 2

L'Assemblée fédérale recommande au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative.

L'essentiel en bref

Des risques pour la population et la troupe

L'armée ne peut assurer la défense de notre pays que si le peuple lui donne les moyens de se doter d'un armement et d'une instruction modernes. L'expérience nous enseigne que l'aviation militaire est d'une importance primordiale. Or, nous avons aujourd'hui désuets et accusent parfois 30 ans de retard technologique. Ils n'auraient donc plus aucune chance de gagner un combat aérien. D'où des risques pour la population et la troupe.

34 Hornet pour remplacer 130 Hunter

Dans ces conditions, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé d'acheter 34 avions américains du type Hornet F/A-18. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont, à une large majorité chacun, approuvé cet achat et voté un crédit de 3495 millions de francs à cet effet. Ces 34 nouveaux avions doivent remplacer les 130 vieux Hunter, qui datent de 1958.

L'initiative du GSsA

L'initiative populaire intitulée «pour une Suisse sans nouveaux avions de combat» a été déposée en 1992, munie de 181 707 signatures. Elle est l'oeuvre du «Groupe

pour une Suisse sans armée» (GSsA), le même qui avait vainement tenté, en 1989, d'abolir l'armée suisse par une autre initiative. Dans le cas présent, il veut empêcher tout renouvellement de l'aviation militaire jusqu'en l'an 2000. Il essaie donc d'atteindre son objectif premier par un autre moyen.

Qui dit «moratoire» dit autodésarmement

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent catégoriquement cette initiative. Renoncer à acheter de nouveaux avions de combat reviendrait en effet à entamer un processus, lourd de conséquences, qui priverait à terme la Suisse de toute protection. Le fait que le GSsA a dans sa ligne de mire l'un des principaux piliers de notre défense nationale n'est pas dû au hasard. Or, l'achat de ces nouveaux appareils est urgent et financièrement supportable. Un «moratoire» jusqu'à l'an 2000 équivaldrait à un autodésarmement. L'achat du Hornet ne gonflera pas le budget de l'armée. En outre, vu la récession économique actuelle, il arrive à point nommé. Grâce aux affaires compensatoires avec les Etats-Unis, des milliers d'emplois pourront être assurés en Suisse – environ 20 000 hommes/année. Cet achat ouvrira aussi de nouvelles perspectives à l'industrie suisse qui pourra participer, aux Etats-Unis, à des projets de haute technologie.

Arguments du comité d'initiative

A l'appui de l'initiative, ses auteurs font valoir les arguments suivants:

«Le coût de l'achat de trente-quatre avions F/A-18 pour la somme de 3,5 milliards de francs est trop élevé; cet achat est aussi incompatible avec la politique sociale et il fait obstacle à la conclusion d'un compromis respectant les minorités. Nous avons besoin d'un moratoire.»

Pour un moratoire

Avec la chute du mur de Berlin, il y quatre ans, il a fallu revoir complètement la politique de sécurité. Le danger d'une Troisième Guerre mondiale – atomique, cette fois – a quasiment disparu. La guerre qui ravage l'ex-Yougoslavie montre toutefois que, dans les pays naguère communistes, c'est l'armée qui fait la guerre au peuple; son ennemi est dans son ex-empire et non ailleurs.

L'initiative populaire «pour une Suisse sans nouveaux avions de combat» invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à se prononcer contre l'achat, pendant six ans, jusqu'en 1999, de nouveaux avions de combat. Ce moratoire correspond au temps qu'il faut, en moyenne, pour examiner l'acquisition d'un nouvel avion.

L'armée suisse a testé pour la première fois le F/A-18 en 1985, en pleine guerre froide. Aujourd'hui, à cause de la situation qui prévaut sur le plan international, le Conseil fédéral est bien en peine de nous dire s'il lui faut acheter le F/A-18 pour défendre l'indépendance de la Suisse ou pour s'acquitter du prix de l'entrée dans une alliance militaire. Devant tant d'incertitudes, il est raisonnable de demander un moratoire, du type du moratoire nucléaire que la majorité des électeurs a approuvé en 1990.

Un prix trop élevé

Le F/A-18 est un avion de combat polyvalent. D'où le prix: 3500 millions de francs pour 34 appareils. L'équivalent ou presque de l'argent qui manque cette année dans la caisse fédérale.

Incompatible avec la politique sociale

150 000 personnes sont inscrites au chômage. Plus de 200 000 cherchent un emploi. Il est question de porter à 64 ans l'âge de l'AVS pour les femmes. Et l'existence de l'AVS elle-même semble n'être garantie que jusqu'en l'an 2010. Dans ces conditions, il est choquant que l'on consacre trois milliards et demi de francs à l'achat d'avions militaires. Si cet argent était investi de manière plus sensée, nous pourrions mieux répondre aux défis, l'argent investi dans les secteurs civils de l'économie créant sensiblement plus d'emplois que les aides fournies par l'Etat aux usines d'armement.

Pour le respect des minorités

Plus d'un million de Suisses et de Suissesses ont dit oui à une Suisse sans armée le 26 novembre 1989. En mai 1992, plus d'un demi-million ont signé l'initiative «Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat». Le DMF et le Conseil fédéral refusent d'en tirer les leçons et de respecter la minorité. Voter oui à l'initiative «Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat», ce n'est rien d'autre que mettre en pratique le respect des minorités, resté jusqu'ici lettre morte.

Avis du Conseil fédéral

Il faut acheter d'urgence de nouveaux avions. Vu l'état des finances, la Confédération doit, pour l'armée comme pour ses autres activités, fixer des priorités, dont l'une est le remplacement des vieux appareils militaires. D'autres projets d'armement ont été différés. Toutes les dépenses de la Confédération, sauf celles de la défense nationale, ont augmenté. Et pourtant l'achat de 34 Hornet a trouvé place dans un budget militaire à la baisse. Il ne faudra, à cause d'eux, ni couper dans d'autres postes budgétaires, comme l'AVS ou l'agriculture, ni augmenter les impôts. Le Conseil fédéral rejette l'initiative du GSsA notamment pour les raisons suivantes:

La défense de l'espace aérien est une nécessité absolue

En période d'instabilité comme celle que nous vivons aujourd'hui, une armée moderne est plus que jamais nécessaire. Même en Suisse. Tous les pays européens ont une armée et aucun d'entre eux n'envisage de la supprimer. Mais pour remplir sa mission, l'armée a besoin de moyens. Tous les conflits modernes montrent que l'aviation militaire joue un rôle primordial. Qui n'est pas maître du ciel est vulnérable. Civils et troupes au sol sont les victimes désignées. C'est précisément ici que la lacune est flagrante. Il faut la combler.

Remplacer la quantité par la qualité

La technique progresse à une vitesse effarante. On doit donc constamment perfectionner les équipements existants. La continuité doit être aussi assurée en matière de capacité de défense: La Suisse a toujours veillé à allier systèmes modernes et modèles moins récents. Cela vaut aussi pour le renouvellement du «parapluie» aérien. La Suisse donc ne réarme pas. Elle remplace 130 Hunter, qui datent de 1958, par 34 Hornet F/A-18. Cela revalorisera la flotte des Mirage III S et des Tiger F-5, lesquels profiteront de l'équipement électronique moderne du Hornet (radar). La Suisse disposera ainsi à nouveau d'une défense aérienne efficace.

Baisse des dépenses militaires

Entre 1992 et 1996, les dépenses totales de la Confédération augmenteront en moyenne de 3 pour cent par année en termes réels. A l'inverse, les dépenses militaires, malgré l'achat des 34 Hornet, baisseront, elles, d'environ 2 pour cent en termes réels.

Le Hornet F/A-18 est l'avion idéal pour notre pays

Le Hornet F/A-18 est l'avion idéal pour la Suisse. Outre d'excellentes qualités techniques, il offre un rapport coût/efficacité optimal. Il vient en deuxième position sur la liste des chasseurs-intercepteurs les moins chers que l'on peut acheter en Occident. Il offre un rapport qualité/prix nettement meilleur que le F-16, qui lui aussi a été testé en Suisse. D'autres appareils, beaucoup plus chers, (le F-15, le F-14 et le Rafale) n'ont pas été évalués, pour des raisons financières.

Le Hornet a largement fait ses preuves

Les Etats-Unis ont déjà construit plus de 1000 Hornet F/A-18. Outre la marine américaine, ont opté pour ce type d'appareil le Canada, la Finlande, l'Espagne, le Koweït et l'Australie.

Les 130 Hunter de notre aviation, que doivent remplacer les Hornet, datent de 1958!

Pour mémoire, 1958 est l'année où a été présentée la première Fiat 500 au Salon de l'auto de Genève.

Le Hornet F/A-18 revalorise largement Mirage et Tiger

Le Hornet F/A-18 est facile à manœuvrer et très stable, deux avantages de taille pour un petit pays montagneux comme le nôtre. Il dispose d'une accélération et d'une puissance ascensionnelle remarquables, qui restreignent la durée du bruit au sol. Son équipement électronique lui donne une longueur d'avance sur le F-16, son principal concurrent.

Le Hornet F/A-18 améliore considérablement la valeur combative des Mirage III S et des Tiger F-5 de notre aviation. Avec son radar ultra-

moderne, il peut les guider dans un secteur aérien déterminé, conduire leur engagement et les avertir de la mise à feu de missiles ennemis. Complétée par 34 F/A-18, l'aviation militaire suisse peut donc assurer la défense de notre espace aérien.

Les missiles ne sont pas une solution de rechange valable.

Ils ne peuvent ni observer ni identifier et encore moins alerter. Ils ne peuvent qu'être lancés ou non. En outre, ils ne permettent pas d'opérer de concentration locale rapide.

Les solutions de rechange ne coûtent pas moins cher

Les auteurs de l'initiative ne veulent pas que nos vieux avions soient remplacés avant la fin du siècle. Dans ces conditions, l'«Armée 95», plus mobile, devrait évoluer sans protection aérienne. Pour qu'elle remplisse sa mission, on devrait donner la préférence à d'autres armements. A long terme, le coût serait plus élevé. Ce que veut le GSsA, à savoir que l'on fasse un pas vers l'autodésarmement, constitue un risque pour la sécurité de la Suisse. La réponse du Conseil fédéral est NON.

Pas d'augmentation des impôts ni de diminution des rentes

L'achat du nouvel avion n'entraîne ni augmentation des impôts ni restriction des dépenses au détriment des assurances sociales, des rentes, de l'agriculture, des subventions, des bourses d'études, de la recherche ou de la santé. Il sera effectué uniquement dans le cadre du budget ordinaire de l'armée. Le Département militaire est du reste le seul dont les dépenses n'augmentent plus depuis des années. Elles ont même, proportionnellement, constamment baissé: de 32 pour cent de toutes les dépenses de la Confédération en 1960, elles sont passées à 12 pour cent en 1993. Quant aux investissements d'armements, ils auront chuté, en termes réels, d'un quart de 1990

à 1996. C'est que le DMF a différé d'autres projets, importants eux aussi, pour combler, par l'achat de ces avions, la plus grave lacune de notre défense nationale.

Un demi-pour cent du budget de la Confédération

Les 3495 millions de francs votés par le Parlement et devant servir à acheter les 34 Hornet seront répartis sur sept ans. Si l'on compte que ces avions seront utilisés pendant une trentaine d'années, il en coûtera 170 millions de francs par an, y compris leur entretien. Autrement dit, moins d'un demi-pour cent du budget total de la Confédération. Voilà ce que coûte la protection de notre pays.

Création de nombreux emplois

Avec l'achat de nouveaux avions, l'industrie suisse bénéficiera de commandes de l'ordre de 2,5 milliards de francs. Elle pourra participer directement à la construction des 34 Hornet pour plus de 300 millions de francs. L'ampleur des affaires indirectes auxquelles elle pourra se livrer atteindra bien 2 milliards de francs. S'ajoutent à ces chiffres les effets bénéfiques des impulsions données par les Etats-Unis à notre industrie et les avantages de l'établissement de nouvelles relations d'affaires. En termes d'emplois, cet achat garantit l'existence de plusieurs milliers de postes pendant une dizaine d'années.

Pour toutes ces raisons, le Conseil fédéral et le Parlement vous recommandent de voter NON à l'initiative populaire «pour une Suisse sans nouveaux avions de combat».

P P

ENVOI POSTAL

Envois en retour au
contrôle des habitants
de la commune

Recommandations de vote

Pour les motifs exposés dans cette brochure, le Conseil fédéral et le Parlement recommandent aux électeurs et aux électrices de voter:

- **NON** à l'initiative populaire «40 places d'armes, ça suffit! – L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement»;
- **NON** à l'initiative populaire «pour une Suisse sans nouveaux avions de combat».